

Paris, le 2 janvier 2017

## L'Insee publie les nouvelles populations officielles de toutes les communes de France

L'Insee met à disposition aujourd'hui sur son site, les nouveaux chiffres des « populations légales » qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ils sont disponibles sur [insee.fr](http://insee.fr) : [résultats détaillés des populations légales 2014](#).

Vous y retrouverez également la dernière étude de l'Insee portant sur les plus grandes communes de France et intitulée « La prédominance démographique des plus grandes communes s'atténue ». [Insee Focus N°74](#)

### Les chiffres clés des populations légales

- **65 906 986** habitants en France hors Mayotte au 1<sup>er</sup> janvier 2014
- en 2014, **1 602 486** habitants de plus qu'en 2009
- **35 868** communes en France, hors Mayotte au 1<sup>er</sup> janvier 2016
- de 2009 à 2014, la population a augmenté de **0,5 %** par an en moyenne
- en 2014, les 100 communes les plus peuplées abritent chacune plus de **55 817** habitants. Elles regroupent au total 1 habitant sur 5.

Les populations légales sont très structurantes pour la vie des communes.

Les populations diffusées ont été authentifiées par un décret publié au Journal Officiel le 31 décembre 2016. Elles sont calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement conduites de 2012 à 2016. Afin de respecter l'égalité de traitement des communes, les informations collectées sont ramenées à une même date, celle du milieu de la période. Ainsi, ces populations qui entrent en vigueur au 1er janvier 2017 sont millésimées 2014.

**Le terme générique de populations légales regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes.**

La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

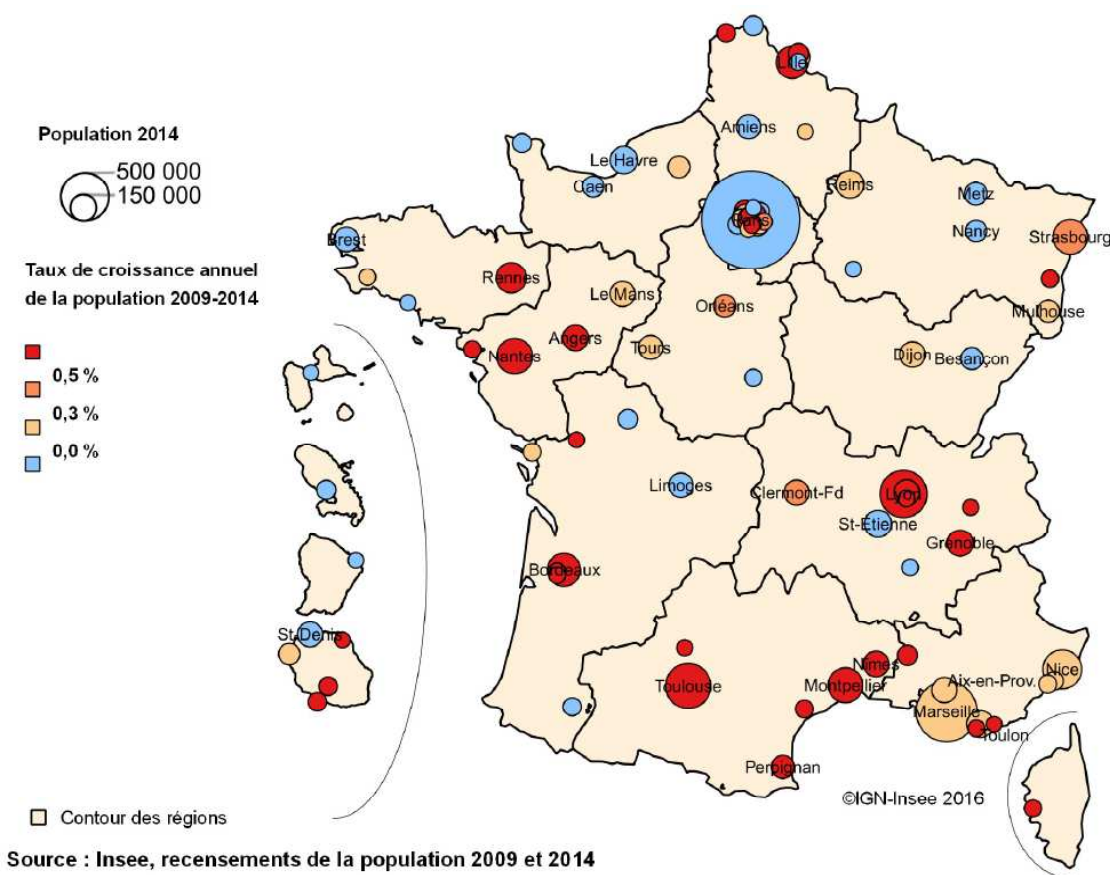
Du niveau de ces populations officielles dépendent en particulier le montant de la dotation que l'État verse à chaque commune pour assurer son fonctionnement, le niveau de l'indemnité des élus municipaux, le mode de scrutin qui s'applique pour les élections municipales, ou encore le nombre de pharmacies qui peuvent être implantées dans la commune...

Ce sont ainsi plus de 350 textes réglementaires, d'objets très variés, qui s'appuient sur ces chiffres officiels.

**L'Insee Focus intitulé « La prédominance démographique des plus grandes communes s'atténue » propose une première analyse de ces nouvelles données.**

De 2009 à 2014, la croissance démographique des plus grandes communes reste dans l'ensemble inférieure à celle des communes moins peuplées, malgré des dynamiques contrastées.

La part de la population vivant dans les cent communes françaises les plus peuplées continue de diminuer, à un rythme cependant moins soutenu qu'au cours des décennies passées. Ces tendances se retrouvent dans toutes les régions, même si la part de la population concentrée dans les plus grandes communes est assez variable.



Source : Insee, recensements de la population 2009 et 2014

**Ces chiffres de populations légales, millésimés 2014, sont aussi utilisés par l'Insee pour établir des estimations de population plus récentes au niveau national, régional et départemental.**

**Date à retenir :**

Ces estimations de la population de la France au 1er janvier 2017 et des régions et des départements au 1er janvier 2016 seront diffusées le 17 janvier 2017, lors de la présentation à la presse du lancement de l'enquête de recensement 2017, à 9h30 dans les locaux de l'Insee .

**Contact presse**

Service de presse de l'Insee

Tél : 01.41.17.57.57 / [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)